

État de la Chapelle publique de la paroisse de *Saint Marc*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	a) <i>St Marc et St Ignace</i>	a)	a)	a)	a)	a)
2° b) Appartenant à.....	b) <i>la Fabrique</i>	b)	b)	b)	b)	b)
3° c) Autorisées par décret en date du ..	c)	c)	c)	c)	c)	c)
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	d)	d)	d)	d)	d)	d)
e) ou en service de temps immémorial.	e) <i>Depuis le sixième siècle.</i>	e)	e)	e)	e)	e)
4° f) Messes célébrées chaque année ...	f) <i>Croix</i>	f)	f)	f)	f)	f)
g) — ou chaque mois.	g)	g)	g)	g)	g)	g)
h) — ou chaque semaine	h)	h)	h)	h)	h)	h)
i) Autres offices. En fait-on? Lesquels?	i) <i>rien</i>	i)	i)	i)	i)	i)
j) Y fait-on le catéchisme	j) <i>non</i>	j)	j)	j)	j)	j)
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale	k) <i>un kilomètre</i>	k)	k)	k)	k)	k)
l) État des chemins	l) <i>excellent</i>	l)	l)	l)	l)	l)
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	m) <i>Deux ou trois cents habitants.</i>	m)	m)	m)	m)	m)
n) Y assistant à la messe le dimanche.	n)	n)	n)	n)	n)	n)

voir observations particulières.

Observations particulières.

La sanctuaire dédié à St Thome et St Synace fut primitivement une chapelle de Lombizelle. Par son style, il paraît remonter au 18^{me} siècle.

Vers 1820, quand fut créée la paroisse de St Marc, cette chapelle devint église paroissiale. Mais depuis 35 ans, elle a perdu ce titre, par suite de la construction d'une nouvelle église.

Ces renseignements ont été fournis au nouveau recteur par quelques paroissiens. Il regrette de n'avoir pas eu le temps de les contrôler par l'étude des archives.

L. Bessière
M^{re} J. St Marc,

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Saint Marc.

QUESTIONNAIRE

1° Date d'érection.

1891 - est oratoire et établi dans une commune marquée, qui est la propriété de Sœur Marie de St Joseph et de Sœur Marie Constance, religieuses de la Congrégation de St Michel.

3° Messes célébrées chaque année.

— ou chaque mois ..

Deux

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical.

Néant. — Cet oratoire a été établi, en vertu d'une simple autorisation verbale de M^{gr} Lamarche — autorisation renouvelée par M^{gr} Dubillard, sur la demande de M. Cost, Recteur de la paroisse.

— Est-il au nom du propriétaire actuel ? ..

La Sté Niserve est conservée dans cet oratoire en vertu d'une autorisation semblable, donnée par M^{gr} Lamarche et aussi renouvelée par M^{gr} Dubillard.

— A-t-il reçu le visa de l'Évêché ? ..

Le nouveau Recteur Grand la respectueuse liberté d'appeler l'attention de M^{gr} sur la situation spéciale de cet oratoire. —